COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

63950 - SAINT-SAUVES D'AUVERGNE
Tél : 04.73.81.10.55

Site : www.saint-sauves-auvergne.fr

Courriel : mairiedesaint-sauves@wanadoo.fr

Liste des délibérations du Conseil Municipal prises en séance du 28 février 2025

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Yann BERNARD, Claude BRUT, Cyrielle COUFORT, Véronique DAMIENS, Odile DECLERCQ, Richard GUILLAUME, Michel LONGUET, Catherine RABETTE, Thierry VEDRINE, Claudette VILLETELLE.

Excusés : Grégory COSTE, Patrick BOURGUIGNON pouvoir donné à David SAUVAT, Pascale MESURE pouvoir donné à Catherine RABETTE.

Secrétaire de séance : Odile DECLERCQ.

N° de la délibération	Objet	Vote
DE_2025_01	Compte Financier Unique 2024 - Commune	Adoptée
DE_2025_02	Compte Financier Unique 2024 - Eau	Adoptée
DE_2025_03	Compte Financier Unique 2024 – Assainissement	Adoptée
DE_2025_04	Compte de gestion 2024 – Lotissement La Bâtisse	Adoptée
DE_2025_05	Finances communales : engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget	Adoptée
DE_2025_06	Appartement rue des Perce-Neige : attribution des marchés	Adoptée
DE_2025_07	Sécurisation traversée du bourg : choix des entreprises	Adoptée
DE_2025_08	Cabinet de psychomotricité : demande de révision de loyer	Adoptée
DE_2025_09	Résiliation bail à ferme	Adoptée
DE_2025_10	Réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics	Adoptée

Affichée et publiée le 03/03/2025

République française

Département du Puy-de-Dôme

DE_2025_001

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Mme Jacqueline BUROTTO, adjointe au maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentée : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusés : Grégory COSTE, Patrick BOURGUIGNON

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Compte Unique Financier 2024 - Commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024 ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés		382 066,74	357 400,92		357 400,92	382 066,74
Opérations exercice	957 497,14	1 249 464,04	509 408,64	663 594,24	1 466 905,78	1 913 058,28
TOTAUX	957 497,14	1 631 530,78	866 809,56	663 594,24	1 824 306,70	2 295 125,02
Résultat de clôture		674 033,64	203 215,32			470 818,32
Restes à réaliser					5 700,00	
Besoin / excédent de financement total						465 118,32
Pour mémoire : Virement section investissement						403 503,00

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

.../...

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_001-DE
AGEDI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Jacqueline BUROTTO, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	208 915,32
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	465 118,32
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	203 215,32

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_001-DE
AGEDI

République française

Département du Puy-de-Dôme

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 24 février 2025

DE_2025_002

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Mme Jacqueline BUROTTO, adjointe au maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentée : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusés : Grégory COSTE, Patrick BOURGUIGNON

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Compte Unique Financier 2024 - Eau

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés		33 998,12		72 774,71		106 772,83
Opérations exercice	149 282,71	134 441,14	83 766,03	68 397,32	233 048,74	202 838,46
TOTAUX	149 282,71	168 439,26	83 766,03	141 172,03	233 048,74	309 611,29
Résultat de clôture		19 156,55		57 406,00		76 562,55
Restes à réaliser					59 904,00	
Besoin / excédent de financement total						16 658,55
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						11 980,00

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

.../...

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_002-DE
AGEDI

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Jacqueline BUROTTO, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	2 498,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	16 658,55
Compte 001 (solde d'exécution investissement reporté)	57 406,00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_002-DE
AGEDI

République française

Département du Puy-de-Dôme

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 17 février 2025

DE_2025_003

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de Jacqueline BUROTTO, Maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentés : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE

Excusés : Grégory COSTE, Patrick BOURGUIGNON

Absent :

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Compte Unique Financier 2024 - Assainissement

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés		26 753,09		2 117,80		28 870,89
Opérations exercice	52 750,56	49 957,07	41 381,51	258 810,63	94 132,07	308 767,70
TOTAUX	52 750,56	76 710,16	41 381,51	260 928,43	94 132,07	337 638,59
Résultat de clôture		23 959,60		219 546,92		243 506,52
Restes à réaliser					71 600,00	
Besoin / excédent de financement total						171 906,52
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						15 283,00

M. le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

.../...

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_003-DE
AGEDI

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Jacqueline BUROTTO, vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	23 959,60
Compte 001 (solde d'exécution investissement reporté)	219 546,92

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 17 février 2025, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

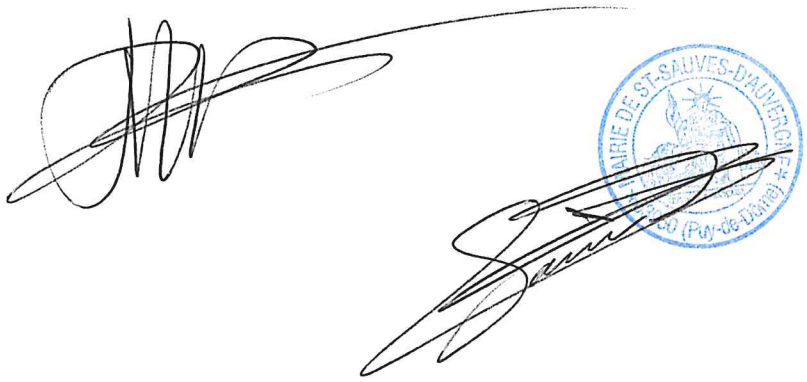

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_003-DE
AGEDI

République française

Département du
Puy-de-Dôme

DE_2025_004

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentés : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE, Patrick BOURGUIGNON représenté par David SAUVAT

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Compte de gestion 2024 - Lotissement La Bâtisse

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative, :

- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_004-DE
AGEDI

République française

Département du Puy-de-Dôme

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 28 février 2025

DE_2025_005

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentés : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE, Patrick BOURGUIGNON représenté par David SAUVAT

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Finances communales : engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

- Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le montant des crédits ouverts en 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, égal à

  - 2 373 600 € pour le budget commune
  - 172 326 € pour le budget eau
  - 300 600 € pour le budget assainissement

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 25 % des montants inscrits ci-dessus.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal, dans l'attente du vote du budget 2025, donne son accord pour provisionner :

- au **BUDGET COMMUNE** (limite à ne pas dépasser 2 373 600 € X 25 % = 593 400 €).

Les dépenses à retenir sont les suivantes :

- Op. 152 : Bâtiments publics : 74 250 € - article 2131
- Op. 246 : Matériel de voirie et divers : 11 025 € - article 2157
- Op. 265 : Voirie : 28 125 € - article 2151
- Op. 270 : Rénovation de l'école : 396 250 € - article 231

- au **BUDGET EAU** (limite à ne pas dépasser 172 326 € X 25 % = 43 081 €).

Les dépenses à retenir sont les suivantes :

- Op. 34 : Réseaux et réservoirs : 10 750 € - article 203

3 581 € - article 2156

21 000 € - article 2158

.../...

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_005-DE
AGEDI

- au **BUDGET ASSAINISSEMENT** (limite à ne pas dépasser 300 600 € X 25 % = 75 150 €).

Les dépenses à retenir sont les suivantes :

- Op. 32 : Station d'épuration et réseau : 161 400 € - article 2315

et autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement conformément aux montants indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

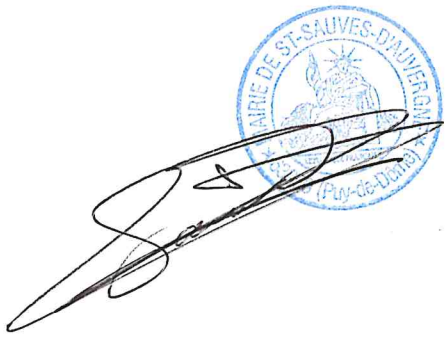

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_005-DE
A G E D I

République française

Département du Puy-de-Dôme

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 28 février 2025

DE_2025_006

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentés : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE, Patrick BOURGUIGNON représenté par David SAUVAT

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Appartement rue des Perce-Neige : attribution des marchés

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 19 décembre 2024 validant l'avant-projet définitif et le lancement de la consultation des entreprises du programme "Rénovation de l'appartement rue des Perce-Neige" ;

Vu la réunion d'ouverture des plis du 10 février 2025 et le rapport d'analyse des offres en résultant ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (sauf pour l'attribution du lot 5 : Claude BRUT, Claudette VILLETELLE et Thierry VEDRINE ont voté contre au motif que le choix de l'entreprise selon le critère "valeur technique" est contestable, et après en avoir délibéré :

1° - après examen des propositions, décide de confier les travaux aux entreprises désignées ci-dessous qui ont présenté les offres économiquement et techniquement les plus avantageuses au vu des critères de sélection énoncés dans le règlement de la consultation

Désignation des lots	Entreprise	Montant HT
Lot n° 1 : Démolition - maçonnerie	BATTUT - BOURG-LASTIC	2 594.75 €
Lot n° 2 : Plâtrerie - peinture	BONGLET - LONS LE SAUNIER	41 229.19 €
Lot n° 3 : Revêtement de sols - faïences	MONESTIER - BORT-LES-ORGUES	10 726.62 €
Lot n° 4 : Menuiseries intérieures	BATTUT - BOURG-LASTIC	9 957.45 €
Lot n° 5 : Menuiseries extérieures	BATTUT - BOURG-LASTIC	2 500.00 €
Lot n° 6 : Plomberie - sanitaire	DOMES CLIM SERVICES - CLERMONT-FD	22 512.81 €
Lot n° 7 : Electricité	CHANUT - USSEL	8 923.31 €
Lot n° 8 : Désamiantage	SADOURNY - ROMAGNAT	6 940.00 €
		105 384.13 €

Estimatif des travaux chiffré par le cabinet d'architectes Périchon-Jalicon : 112 035 € HT.

4° - autorise M. le Maire à signer les marchés avec les entreprises BATTUT, BONGLET, MONESTIER, DOMES CLIM SERVICES, CHANUT et SADOURNY ainsi que tous les documents s'y rapportant.

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

MAIRIE DE ST-SAUVES-D'AUVERGNE 63950

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_006-DE
AGEDI

République française

Département du
Puy-de-Dôme

DE_2025_007

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 28 février 2025

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentés : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE, Patrick BOURGUIGNON représenté par David SAUVAT

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Sécurisation traversée du bourg : choix des entreprises

- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 28 août 2024 validant l'avant-projet de sécurisation de la traversée du bourg et lançant la consultation des entreprises ;
- Considérant l'importance de choisir une entreprise présentant une offre économiquement avantageuse tout en garantissant la qualité des travaux ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

1° - après examen des propositions se résumant ainsi :

- Entreprise AXIMUM - 63430 PONT-DU-CHATEAU : montant de l'offre : 12 138 € HT
- LLACER MARQUAGE - 63170 AUBIERE : pas de proposition
- Entreprise SIGNAUX-GIROD - 63000 CLERMONT-FERRAND : montant de l'offre : 10 687 € HT

décide de confier les travaux à l'entreprise SIGNAUX-GIROD à CLERMONT-FERRAND, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse d'un montant de 10 687 HT.

2° - autorise M. le Maire à signer le devis correspondant d'un montant de 10 687 € HT soit 12 840.24 € TTC ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

MAIRIE DE ST-SAUVES-D'AUVERGNE

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_007-DE
A G E D I

République française

Département du Puy-de-Dôme

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 28 février 2025

DE_2025_008

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentés : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE, Patrick BOURGUIGNON représenté par David SAUVAT

Excusés : Grégory COSTE

Absent :

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Cabinet de psychomotricité : demande révision du loyer

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Sauves d'Auvergne s'est réuni pour examiner la demande de révision du loyer du cabinet de psychomotricité, suite à la révision annuelle prévue par le contrat de bail professionnel.

M. le Maire a donné lecture du courrier de Mme Mélanie ARBAUD, locataire du cabinet de psychomotricité, demandant une non-augmentation de son loyer suite à la révision de décembre 2024. Cette révision prévoit une augmentation de 21,42 €, portant le loyer mensuel à 448,70 €.

Le cabinet de psychomotricité a bénéficié de travaux de rénovation, notamment le remplacement des fenêtres. Des travaux supplémentaires, tels que la réfection du devant de porte, sont également prévus. Ces améliorations visent à garantir un environnement de travail optimal pour les professionnels et un accueil de qualité pour les usagers.

Le Conseil Municipal a pris en compte les travaux réalisés et à venir, ainsi que les conditions économiques actuelles. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal a décidé de maintenir le loyer mensuel à 448,70 €, conformément aux termes du contrat de bail et aux indices de référence des loyers des activités tertiaires (ILAT).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

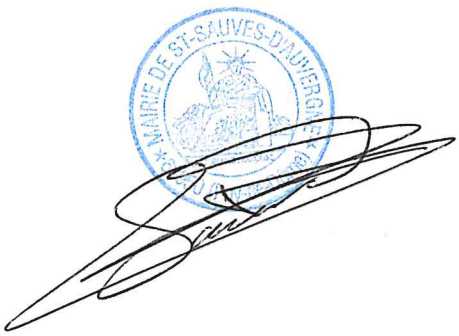

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_008-DE
AGEDI

République française

Département du Puy-de-Dôme

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 28 février 2025

DE_2025_009

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentés : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE, Patrick BOURGUIGNON représenté par David SAUVAT

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Résiliation bail à ferme

M. le Maire donne lecture du mail de Mme Andrée VEDRINE domiciliée à Massanges par lequel elle informe le Conseil Municipal de son souhait de résilier le bail à ferme des parcelles communales cadastrées YV 49 et YT 2, d'une superficie totale de 3 ha 94 a 91 ca. Cette demande est motivée par des raisons personnelles et professionnelles de Mme VEDRINE qui souhaite mettre fin à son activité agricole sur ces terres.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et après avoir examiné les conditions de résiliation et les implications juridiques, décide :

- d'accepter la demande de résiliation de bail à ferme présentée par Mme Andrée VEDRINE pour les parcelles cadastrées YV 49 et YT 2, d'une superficie totale de 3 ha 94 a 91 ca
- de procéder à la résiliation du bail à compter du 30/09/2025 conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, en tenant compte des intérêts de toutes les parties concernées
- de publier une offre de mise en location de ces parcelles par le biais du site internet de la commune et de l'affichage administratif, afin de garantir une transition fluide et de maintenir la continuité de l'exploitation agricole sur ces terres
- de charger M. le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et de veiller à la bonne exécution des décisions prises.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

La secrétaire de séance, Odile DECLERCQ

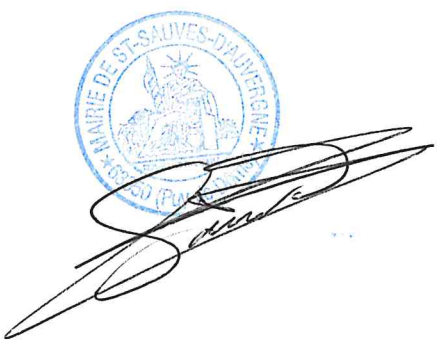

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_009-DE
A G E D I

République française

Département du Puy-de-Dôme

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-SAUVES D'AUVERGNE

Séance du 28 février 2025

DE_2025_010

Date de la convocation: 19/02/2025

Membres en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Le vingt-huit février deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire salle du conseil sous la présidence de David SAUVAT, Maire.

Présents : David SAUVAT, Jacqueline BUROTTO, Catherine RABETTE, Richard GUILLAUME, Odile DECLERCQ, Michel LONGUET, Véronique DAMIENS, Cyrielle COUFORT, Claude BRUT, Claudette VILLETELLE, Thierry VEDRINE, Yann BERNARD

Représentés : Pascale MESURE représentée par Catherine RABETTE, Patrick BOURGUIGNON représenté par David SAUVAT

Excusé : Grégory COSTE

Secrétaire : Odile DECLERCQ

Objet : Réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics

La réforme des procédures d'apostille et de légalisation des actes publics va entrer en vigueur cette année. Cela implique que les communes vont devoir désigner des référents et transmettre leurs coordonnées à l'ordre des notaires.

L'apostille et la légalisation de documents, apposées sur les actes publics destinés à être produits à l'étranger, consistent toutes deux à attester de l'authenticité de la signature, du sceau ou du timbre figurant sur un acte public.

Jusqu'à présent, les procédures d'apostille et de légalisation de documents étaient effectuées par la justice et le ministère chargé des affaires étrangères. À partir de cette année, elles vont connaître une double réforme : d'une part, être seront transférées aux notaires, et, d'autre part, seront dématérialisées. Cette réforme, détaillée dans un décret du 17/09/2021,_entrera en vigueur le 1er mai prochain pour l'apostille et le 1er septembre pour la légalisation.

Concrètement, il a été créé une base de données nationale de signatures publiques, que les notaires pourront consulter directement pour vérifier si la signature figurant sur un document est conforme ainsi que la qualité du signataire (maire, officier d'état civil, etc.).

Un élément essentiel de cette réforme est donc l'alimentation de cette base, par les communes elles-mêmes, dans des conditions sécurisées.

Pour ce faire, deux étapes sont à mettre en œuvre : d'abord, la désignation par les communes de référents, et ensuite, l'alimentation de la base par ceux-ci. Ces référents auront accès au portail national pour pouvoir y verser les signatures et qualités des élus et des agents concernés. Ce seront également eux qui seront contactés par les notaires si un acte public soumis à vérification comporte une signature qui ne figure pas dans la base.

Les référents pourront, éventuellement, donner un droit d'entrée dans la base aux élus et agents signataires pour qu'ils puissent verser eux-mêmes leur signature.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal désigne M. David SAUVAT, Maire et Mme Catherine DUFAUD, secrétaire générale de mairie, référents dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes publics.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
En mairie le 28 février 2025, le Maire, David SAUVAT

Date de transmission de l'acte: 03/03/2025
Date de reception de l'AR: 03/03/2025
063-216303974-DE_2025_010-DE
AGEDI